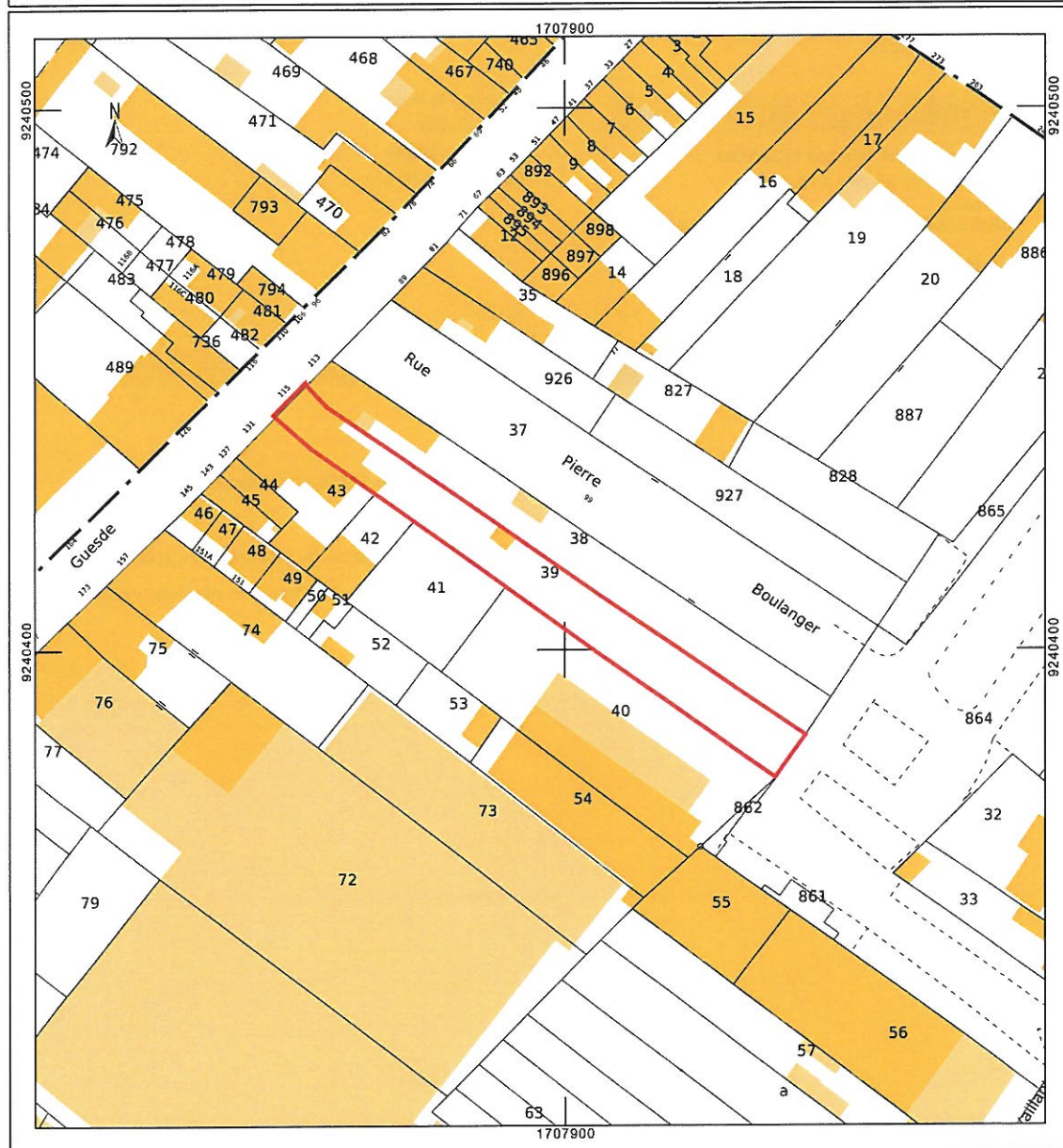


Département : NORD Commune : SIN LE NOBLE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : DOUAI Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale 195 rue de Roubaix 59507 59507 DOUAI CEDEX tél. 03 27 93 48 48 - fax 03 27 93 48 87 sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr
Section : BC Feuille : 000 BC 01 Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 25/01/2022 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC50 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr



Vu pour être annexé à
la délibération n°... 608-59-2022-DE
du Conseil municipal du... 26 Septembre 2022

1 - SERVICE CONSULTANT

Commune de Sin-le-Noble

Affaire suivie par : Mme Alice LACHEREZ

2 - DATES

de consultation : 09/08/2022

de réception : 09/08/2022

de visite : 20/12/2021 (actualisation)

de dossier en état : 09/08/2022

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers par les collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics : CGCT, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37, et L.5722-3 et articles R correspondants. La commune a acquis cet ensemble immobilier par voie de préemption. En effet, le fond de la parcelle évaluée se trouve dans le périmètre d'une OAP. Néanmoins, il s'avère que le dénivelé de ce fond de jardin le rend inexploitable. Par conséquent, n'en ayant plus l'utilité, la commune souhaite céder l'ensemble, la maison ainsi que l'intégralité du jardin.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales : section BC n°39 pour une contenance de 975 m² ;

Maison mitoyenne datant de 1850, en rez-de-chaussée + combles. Construction maçonnerie de briques, couverture tuiles avec extension parpaings. Au rez-de-chaussée, un ensemble de pièces en travaux et non aménagées. À l'étage, une chambre et un grenier en enfilade. Jardin.

SUP : 100 m²

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Commune de Sin-le-Noble

Occupation : bien libre

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Classement en zone UA au PLU de Sin-le-Noble

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

PLU annexé à la DCM du 26/03/2018

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée selon la méthode par comparaison.

Elle est estimée à 70 000 €.

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

L'évaluation dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai d'un an et demi (18 mois).

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Pour le Directeur régional des Finances publiques et par
délégation,

Hélène BIGAYON, Inspectrice des Finances publiques



L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

